

AXE 3 Préserver et valoriser les espaces naturels de Locmaria, atouts indéniables du territoire

Le site de Belle-Île et plus précisément les espaces naturels de Locmaria, ont été désignés par différentes réglementations paysagères et écologiques, reconnaissant les enjeux environnementaux forts présents ici :

-Les landes littorales sont très bien représentées sur le site. Elles sont dominées largement par les landes à bruyères vagabondes dont l'aire de répartition européenne est extrêmement limitée. L'habitat formé ici ne se trouve, de par le monde, que sur trois îles françaises (moins de 2 hectares sur l'île d'Yeu, 13 hectares sur l'île de Groix et près de 265 hectares à Belle-Île).

-Les habitats dunaires et les pelouses de hauts de falaises abritent ici une diversité floristique riche et originale pour la latitude.

-Les richesses botaniques fondent largement les enjeux naturels du territoire. En effet, l'on trouve ici une quarantaine d'espèces végétales protégées au niveau européen, national, régional. Le territoire insulaire est donc considéré par le Conservatoire Botanique comme l'un des 10 territoires les plus riches des régions de Bretagne et Normandie.

-Des enjeux faunistiques peu connus mais aux caractères spécifiques. L'île abrite, entre autre, la plus grosse population littoral de l'oiseau Crave à Bec Rouge, oiseaux dont la présence tient de la bonne préservation des vastes zones de nourrissage qui lui sont nécessaire.

-La richesse exceptionnelle de la faune des habitats rocheux marins doit être notée. On trouve sous le niveau de la mer une importante population de pouces pieds, un vaste banc de Maërl, des champs de laminaire, des herbiers de zostères...

-Le caractère insulaire a permis une protection physique vis-à-vis des fréquentations et le site se remarque aujourd'hui par son bon état de conservation globale. De plus, l'insularité impose un climat sec original permettant au milieu naturel d'abriter des plantes méridionales.

Les protections réglementaires et foncières concernant la commune de Locmaria mais sont particulièrement marquées :

- Paysage : Site classé / Site inscrit*
- Ecologie : Site Natura 2000 / ZNIEFF de type 1 et 2 / Arrêté de biotope (3 ilots)*
- Protection foncière : Propriété du Conservatoire du littoral / Propriété du Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles / Zone de préemption Espaces Naturels Sensibles et zone d'acquisition du Conservatoire du littoral*

Ces richesses naturelles doivent être préservées afin que les générations futures puissent en bénéficier. En outre, l'ensemble des quatre communes regorgent d'éléments du petit patrimoine qui mériteraient d'être mis en valeur.

Préserver les paysages de la commune

ORIENTATIONS

. 21 .

- Favoriser l'insertion paysagère des activités
- Mettre en valeur les entrées de ville et s'assurer de l'intégration paysagère, environnementale et patrimoniale des extensions urbaines
- Mettre en place une annexe au règlement du PLU sur les préconisations en matière d'espèces végétales adaptées et à proscrire sur le territoire
 - Eviter le renouvellement des conifères notamment pour des motifs de sécurité et des motifs écologiques et privilégier les essences adaptées au territoire
- Conserver les grands équilibres paysagers de la commune

Préserver les espaces naturels remarquables de la commune

La diversité des paysages, l'insularité à la fois sauvage et habitée font la notoriété de Locmaria. Les Grands-Sables, Port-Blanc, Port-maria sont autant de symboles qui représentent la grande richesse de Locmaria.

ORIENTATIONS

- Maintien du caractère naturel de la façade littorale
- Mettre en œuvre une politique écologique par le respect des objectifs Natura 2000
- Améliorer et diffuser la connaissance de la faune et des zones humides par des outils de communication adaptés pour conforter la sensibilisation et l'éducation des visiteurs et des résidents à l'environnement.
- Prendre en compte les problématiques de gestion des espaces naturels
- Le P.L.U. de Locmaria permettra de traduire localement l'application de la Loi Littoral dans un document d'urbanisme. En particulier, le P.L.U. préservera :
 - les espaces remarquables du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique (articles L.121-23 et R.121-4 du code de l'urbanisme) en s'appuyant notamment sur les inventaires écologiques pertinents,

- les espaces naturels ou peu urbanisés identifiés comme présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation,
- une bande minimale de 100 mètres de la limite haute du rivage dans les espaces non urbanisés,
- le PLU cherchera également à préserver et reconquérir les ouvertures visuelles vers la mer (éviter les murs opaques, traiter les masques végétaux de moindre qualité...),
- les espaces proches du rivage seront délimités

Conforter et mettre en valeur la trame verte et bleue

ORIENTATIONS

- Identifier et classer les haies dans le document graphique du PLU et permettre une diversification des espèces
 - Préserver la trame des haies sur l'ensemble du territoire en raison de ses intérêts paysagers et environnementaux
 - Imposer à travers les orientations d'aménagement des principes de maintien des haies sur les futures extensions de l'urbanisation en favorisant la diversification des essences
- Préserver les zones humides
 - Recenser et préserver les zones humides
- Préserver strictement les coupures d'urbanisation
 - Limiter la capacité d'extension du bâti existant en bord de mer et dans certains secteurs sensibles.
- Maintenir et favoriser les grands corridors écologiques*

* Le « corridor écologique » est un passage qui relie des espaces naturels.

Valoriser le patrimoine et le paysage urbain

En dehors des paysages et du patrimoine emblématiques de Locmaria, la commune regorge d'éléments du petit patrimoine (calvaires, moulins...) qu'il est nécessaire de mettre en valeur et préserver.

. 23 .

ORIENTATIONS

- Identifier et mettre en valeur le patrimoine vernaculaire, bâti et naturel remarquable et encourager la réhabilitation du patrimoine communal privé (fontaines, lavoirs...). Préserver ce patrimoine en ayant un regard exigeant sur les projets aux abords.
 - Recenser et préserver le patrimoine bâti et naturel remarquable et identitaire de la commune
- Limiter l'affichage sauvage et favoriser l'harmonisation des panneaux publicitaires sur Locmaria
- Marquer l'entrée de ville par un aménagement de la voirie spécifique afin de signaler l'entrée dans le centre-bourg et de la mettre en valeur

AXE 4 Promouvoir des modes de déplacement pour tous

24 .

De prime abord, l'insularité invite à un usage diversifié des modes de transports : l'accès à l'île nécessitant rupture, via le bateau ou dans une bien moindre mesure l'avion, on peut imaginer qu'une fois sur l'île, le visiteur continue d'investir d'autres modes « alternatifs » : marche, vélo, transport en commun, autostop, véhicules innovants... Cette invitation à l'intermodalité est cependant contrariée par une accumulation d'obstacles à sa mise en œuvre : parmi eux, les difficultés de stationner à Quiberon, la taille de l'île ou encore son relief vallonné, l'insécurité des principaux axes routiers pour les cyclistes, la météo ... Autant d'éléments dissuasifs auxquels s'ajoute l'absence de transport en commun de novembre à avril qui confortent l'habitant de l'île dans l'utilisation prépondérante de la voiture. Pour offrir à cette dernière une alternative réelle, adaptée et sécurisée, la délégation de service public est actée jusqu'en 2027.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre à travers le PADD devront participer à la réduction des gaz à effet de serre et ainsi limiter le changement climatique.

Favoriser et sécuriser les déplacements doux

ORIENTATIONS

- Engager une réflexion sur les modes de déplacements moins énergivores et lutter contre les gaz à effet de serre
- Poursuivre l'élaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) et mettre en œuvre les actions qui y sont inscrites afin de rendre accessible progressivement les centres-bourgs
- Conforter l'usage du vélo
 - en sécurisant la pratique en offrant une alternative aux axes routiers fréquentés et non adaptés
 - en améliorant l'état des itinéraires cyclables existants voire en développer d'autres
 - en prévoyant dans les opérations d'aménagement la réalisation de cheminement doux pour assurer leur desserte interne et leur connexion en externe
- Conforter la liaison cyclable entre Kernipily et Bornord
- Recréer 1 circuit trail pour faire découvrir les vallons.

Améliorer l'accessibilité vers et depuis le continent

. 25 .

ORIENTATIONS

- Participer à la mise en place du schéma de déplacement à l'échelle de la grande intercommunalité (définition des lignes au sud d'Auray, réflexion quant aux modes de gouvernance locale, réflexion sur le covoiturage, réflexion billet unique, réflexion sur les modes doux)
- Améliorer l'intermodalité train- bateau - bus depuis Auray jusqu'à Quiberon
- Réfléchir aux besoins en stationnement à Auray, Quiberon et Le Palais en envisageant un plan de circulation pour cette dernière
- Orienter les transports en commun vers les insulaires et les personnes à mobilité réduite
- Mettre en place des mobilités innovantes en moyenne et basse saison

AXE 5 Gérer durablement le territoire

26 .

Le PLU doit conduire à une vision globale de l'aménagement du territoire, intégrant et anticipant les conséquences des projets envisagés notamment en termes d'impact environnemental et de besoins des populations et des entreprises en équipements et réseaux, aussi bien à court qu'à long terme.

La situation particulière de Belle-Île-en-Mer liée à l'insularité rendent complexe et coûteuse la gestion des déplacements et des réseaux notamment. Ces dimensions sont donc importantes dans les choix d'aménagement.

Prendre en compte les risques naturels

La commune est concernée par plusieurs risques naturels, à bien identifier et à prendre en compte dans l'aménagement:

- Le risque de submersion marine
- Le risque inondation
- Le risque lié au séisme même s'il s'agit d'un risque faible
- Le risque tempête
- Le risque mouvement de terrain

ORIENTATIONS

- Limiter voire interdire, les extensions urbaines au sein des secteurs à risque (risque inondation, submersion marine et mouvement de terrain)

Limiter les nuisances lumineuses

ORIENTATIONS

- Maîtriser l'impact énergétique lié à l'éclairage public
- Rationaliser l'éclairage public dans les projets d'aménagement (distance entre les dispositifs, orientation de l'éclairage, publicités lumineuses à éviter...)

Promouvoir les énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'habitat durable

. 27 .

L'architecture Belle-Îloise de Locmaria doit évoluer afin de répondre au manque d'espace et de luminosité et aux objectifs de Grenelle II. Cependant, cette évolution ne doit pas dénaturer le paysage de Locmaria et devra s'insérer au mieux au sein de son environnement.

ORIENTATIONS

- Favoriser les économies d'énergie et développer la prévention
 - Relayer la sensibilisation et la communication sur la maîtrise des consommations énergétiques
- Promouvoir un urbanisme économe en énergie
 - Respecter la réglementation en termes de performance énergétique tout en respectant l'architecture Belliloise, intégrant la sensibilité paysagère, environnementale et patrimoniale
 - Prendre en compte les conditions climatiques (ensoleillement, vents dominants ...) dans la conception des nouveaux bâtiments.
- Développer des sources locales de production d'énergie (solaire...) sur la base de ressources renouvelables
 - Recourir préférentiellement aux énergies marines (hydroliennes, courant, houle...) en mer pour limiter les impacts (notamment paysagers) à terre
 - Préconiser le recours à l'énergie solaire, Locmaria bénéficie d'un ensoleillement relativement conséquent et d'une orientation des toitures (sud) souvent propices

Assurer la disponibilité de la ressource et maîtriser les consommations

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Le développement durable suppose un approvisionnement suffisant et de qualité en eau potable sur le long terme.

Il existe trois retenues d'eau sur le territoire, situées à Le Palais :

- le barrage de Bordilla, construit en 1941 et d'une capacité de 100 000 m³,*
- le barrage d'Antoureau, construit entre 1967 et 1969, d'une capacité de 240 000 m³,*
- le barrage de Borfloc'h, le plus récent, construit entre 1992 et 1993, d'une capacité de 510 000 m³.*

ORIENTATIONS

Orientations concernant la ressource en eau et les consommations

- Protéger et restaurer les ressources en eau existantes :
 - La prise en compte des périmètres de protection des captages et une limitation de l'urbanisation au sein de ces périmètres. Maintenir en conformité les captages d'eau potable
 - La poursuite de la démarche d'économie d'eau à travers la sensibilisation des usagers et le développement des usages des eaux pluviales à l'échelle de l'opération, et de la parcelle (inciter à la mise en place de citernes de récupération des eaux de pluie, limiter la taille des piscines...)
 - Sécuriser l'approvisionnement de Locmaria en eau potable, assurer son autonomie
 - Mettre en adéquation la capacité des réseaux avec les besoins des populations à venir
- Sécuriser et conforter la ressource en eau

Orientations concernant la gestion des eaux pluviales

- Réaliser des bassins d'orage ou des bassins de rétention des eaux de pluie au sein des secteurs les plus sensibles
- Limiter l'imperméabilisation des sols dans les opérations d'aménagement
- Mettre en œuvre des mesures de gestion intégrées pour la récupération et le traitement des eaux

Améliorer la performance de l'assainissement

. 29 .

L'assainissement collectif est composé par près de 90 kilomètres de canalisations qui collectent les eaux usées. Celles qui viennent de Palais et Sauzon entrent dans le circuit d'épuration à la station de Bruté. À Locmaria, 3 lagunes remplissent cette fonction épuratrice.

Pour l'assainissement non collectif, la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif renforcée en 2012 permet le contrôle des installations individuelles et participent à l'amélioration des systèmes en place.

Les installations, tant en matière d'eau potable et d'assainissement, ont été conçues et réalisées en fonction de l'accueil de la population jusqu'en 2030.

ORIENTATIONS

- Limiter les apports d'eaux usées et identifier les intrusions illégales des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement et les dévier dans le réseau approprié
- Poursuivre de manière continue la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif à travers le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) tout en tenant compte des coûts pour les particuliers
- Diagnostiquer et résorber les « points noirs » (les installations polluantes et/ou qui portent atteinte à la salubrité publique)

Permettre une gestion durable des déchets

La gestion durable des déchets constitue un véritable enjeu pour l'attractivité de la commune.

La communauté de communes de Belle-Île-en-Mer est en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de l'île. Le territoire de Belle-Île-en-Mer est doté d'un équipement permettant de gérer une majeure partie des déchets générés par la population permanente et saisonnière ; il comprend l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), le quai de transfert des emballages ménagers, la déchetterie, la plate-forme de broyage des déchets verts et le local de stockage des déchets dangereux des ménages. Il s'agit de la déchetterie et du centre de stockage des déchets ultimes, situés à Stang-Huète, sur la commune de Palais.

Le Grenelle de l'environnement et le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non dangereux fixent des objectifs à moyen et long termes de prévention et de valorisation que la collectivité devra atteindre.

Par ailleurs, la problématique liée aux déchets issus du BTP (déblais de terrassements, déchets de démolition...) et aux déchets liés aux entreprises reste entière. L'enfouissement sauvage ne peut plus durer et une solution durable doit être trouvée.

ORIENTATIONS

- Réfléchir à l'augmentation de la valorisation organique :
 - Limiter la production de déchets à la source par notamment des actions de sensibilisation des usagers et une incitation au tri sélectif.
 - Poursuivre la mise en place des composteurs individuels et collectifs, et prévoir l'accompagnement de ces pratiques
- Conforter et augmenter la part du recyclage de la matière
- Poursuivre l'action sur le broyage et la valorisation des déchets verts

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 26.05.2025

ID : 056-215601147-20250520-0420052025B-DE

3. CARTOGRAPHIE DU PADD



PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET PRÉVOIR UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT SUFFISANT

- UTILISER PRIORAIREMENT LES ESPACES RÉSIDUELS NON BÂTIS DU CENTRE-BOURG ET À PROXIMITÉ DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ET CONFORTEUR LE PÔLE URBAIN DU CENTRE-BOURG
- PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ EN DENSIFICATION DES SECTEURS DÉJÀ URBANISÉS
- ⊗ MARQUER L'ENTRÉE DE VILLE
- ⊙ ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN EN RELIANT LE CENTRE-BOURG AVEC LE SECTEUR DE L'ANNIVRECC
- ➡ CONFORTEUR LA LIAISON CYCLABLE ENTRE KERNIPILY ET BORNORD
- PROPOSER UNE ORGANISATION RESPECTUEUSE DES VILLAGES

CONFORTEUR LES ATOUTS ÉCONOMIQUES

- PRÉSERVER LE TISSU COMMERCIAL DU CENTRE-BOURG ET DE PORT-ANDRO
- ★ DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS TIFFS AU NAUTISME À LA PLAGE DES GRANDS SABLES
- ▲ PÉRÉNISER LES CAMPINGS
- PRÉSERVER L'OUTIL AGRICOLE (LES FERMES, LES ESPACES AGRICOLES ET LES CHEMINS D'EXPLOITATION)

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES DE LOCMAIRIA QUI FONT LA RICHESSE DU TERRITOIRE

- CONFORTEUR ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE (BOISEMENTS, BOSQUETS, RIPISILVES)
- PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES
- CONSERVER LES ESPACES OUVERTS DE LANDE
- ➡ CONFORTEUR ET METTRE EN VALEUR LA TRAME BLEUE
- ★ PRÉSERVER LES SITES NATURELS PROTÉGÉS ET ÉDIFICES REMARQUABLES ET METTRE EN VALEUR LE PETIT PATRIMOINE (NON EXHAUSTIF)

